

Greenpeace et l'Entente sur la forêt boréale

Les éléments clés d'une entente historique

L'Entente sur la forêt boréale est l'une des plus grandes et plus ambitieuses ententes de conservation jamais créées. Menée par une coalition regroupant neuf groupes environnementaux incluant Greenpeace, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et ses entreprises membres, l'entente met enfin terme à la bataille pour la protection de la forêt boréale du Québec et du Canada.

Aujourd'hui s'amorce un processus de trois ans visant à déterminer les façons de transformer 72 millions d'hectares d'étendue sauvage de forêt boréale en de vastes zones protégées et des sites d'aménagement forestier durables permettant du même coup aux entreprises participantes de devenir plus écologiques et plus compétitives.

Ce que vous devez savoir à propos de l'Entente

- L'Entente prévoit un processus de planification de la conservation parmi les 72 millions d'hectares de forêt boréale commerciale et publique qui est aménagée par les entreprises membres de l'APFC.
- Au Québec, cela représente près de 16 millions d'hectares de forêt boréale commerciale.
- À court terme, un moratoire sur l'exploitation, incluant les coupes forestières et la construction de route, est mis en place sur près de 29 millions d'hectares de forêt, soit la majorité de l'habitat du caribou forestier sous l'aménagement des entreprises membres de l'APFC.
- Au Québec, cela représente 8 millions d'hectares de forêt commerciale mis en réserve dans le but de créer un environnement favorable à la conservation.
- Grâce à cette entente, un processus de planification de la conservation échelonné sur trois ans sera entamé, dans le but de développer conjointement des propositions d'aires protégées. L'identification de ces aires vise le rétablissement et la sauvegarde de plusieurs espèces menacées, notamment du caribou forestier.
- Les signataires souhaitent travailler conjointement avec les Premières nations pour développer des solutions justes et équitables concernant la préservation de leurs territoires ancestraux.
- Tout au long du développement de ces propositions d'aires protégées, les entreprises devront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour suspendre l'exploitation et la construction de routes dans ces territoires, jusqu'à ce que les gouvernements légifèrent les aires protégées de façon permanente.
- L'Entente marque l'adoption d'une feuille de route conjointe qui contient plus de soixante étapes qui seront vérifiées tous les six mois par un auditeur indépendant. Les rapports de cet auditeur seront rendus publics.
- Les campagnes dénonciatrices (ou de «boycott») qui ciblent les produits des entreprises signataires de l'Entente sont suspendues pour trois ans.

Les six objectifs de l'Entente:

1. Des pratiques d'aménagement durable parmi les meilleures au monde, basées sur le principe de l'aménagement écosystémique et de la vérification par une tierce partie;
2. L'achèvement d'un vaste réseau d'aires protégées;
3. Le rétablissement des espèces en péril, notamment du caribou forestier;
4. Des mesures visant à atténuer les changements climatiques en lien avec la conservation des forêts et le cycle de vie des produits forestiers;
5. Une plus grande prospérité pour le secteur forestier et les collectivités;
6. La reconnaissance dans les marchés internationaux du leadership des entreprises participantes (clients, investisseurs, consommateurs)

Les prochaines étapes

1. Les partis s'affairent à obtenir l'appui des gouvernements provinciaux. Les gouvernements sont responsables de la création des régions protégées et des régulations soutenant l'administration durable des forêts.
2. Les partis entreprennent la planification de la conservation dans certaines régions prioritaires de la forêt boréale du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Cette planification devra être complétée dans une période de six mois.

-30-

Les organisations écologistes signataires de l'Entente :

L'Initiative boréale canadienne, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Canopée (anciennement Markets Initiative), la Fondation David Suzuki, Forest Ethics, Greenpeace, la Fondation Ivey, Conservation de la Nature International et le Pew Environment Group.

Les membres de L'APFC signataires de l'Entente :

AbitibiBowater, Alberta Pacific Forest Industries, AV Group, Canfor, Cariboo Pulp & Paper Company, Cascades, DMI, F.F. Soucy, Inc., Howe Sound Pulp and Paper, Kruger Inc., LP Canada, Mercer International, Mill & Timber Products Ltd, NewPage Port Hawkesbury Ltd, Papier Masson Ltee, SFK Pâte, Tembec, Tolko Industries, West Fraser Timber Co. Ltd, Weyerhaeuser

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Catherine Vézina, Communications/Relations publiques, +1 (514) 212-5749
Mélissa Filion, Directrice intérimaire et campagne Forêt boréale, +1 (514) 581-8216

Pour photos haute résolution et vidéo, veuillez communiquer avec:

Aube Giroux, Responsable des médias audiovisuels, +1 (416) 597-8408 x 3075
Les photos sont aussi disponibles en ligne à www.greenpeace.ca/gallery